

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir le niveau fin de 3^{ème} de collège, 3^{ème} DP ou Prépa-Pro.
- Avoir suivi une 2^{nde} ou une 1^{ère}.
- Les titulaires d'un BEP ou CAP à connotation Industrielle ont accès au Bac Pro «Systèmes Numériques» en deux ans.
- Étude sur dossier scolaire.
- Entretien de motivation avec l'élève et sa famille.

FINALITÉS

ACQUÉRIR une qualification professionnelle de Technicien de niveau IV.

LE TITULAIRE DU BAC PRO « Systèmes Numériques » est un technicien polyvalent capable d'intervenir sur les équipements et les installations exploités et organisés sous forme de systèmes interconnectés, communicants et convergents, de technologie numérique.

SES ACTIVITÉS se traduisent par des interventions sur des matériels électriques et électroniques ainsi que des logiciels dans plusieurs champs d'applications professionnelles tels que : les alarmes et la sécurité, la domotique, l'électrodomestique, l'électronique industrielle embarquée, les réseaux et les télécommunications, et l'audiovisuel multimédia.

IL SERA AMENÉ À TRAVAILLER chez un artisan, dans une PME ou une entreprise industrielle, chez un commerçant ou dans la grande distribution, pour une société de service ou dans un service après-vente.

LE TECHNICIEN BAC PRO «Systèmes Numériques» assure la préparation, l'installation, la mise en service et la maintenance d'équipements des secteurs grand public, professionnel et industriel.



CONTENU DE FORMATION

	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{le}
Enseignements généraux			
Français	2h	1h30	1h30
Histoire-géographie / EMC	1h30	1h30	1h30
LV1 Anglais	2h	2h	2h
Maths	1h30	2h	1h30
Physique chimie	1h30	1h30	1h30
Arts appliqués	1h	1h	1h
EPS	2h30	2h30	2h30
Enseignements professionnels			
Enseignement professionnel	13h	13h	13h
Prévention Santé Environnement	1h	1h	1h
Économie Gestion	1h	1h	1h
Période de formation en milieu professionnel	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines

+ 1 HEURE DE DST EN 2^{NDE} / 2 HEURES DE DST EN 1^{ÈRE} ET T^{LE}

ORGANISATION DES ÉTUDES

Période de 18 à 22 semaines de formation en milieu professionnel.

Durée

- ⇒ 3 ans
- ⇒ 2 ans pour les élèves déjà titulaires d'un BEP ou CAP Industriel.
- ⇒ 2 ans pour les élèves intégrant le dispositif «Passerelle» par la voie de réorientation à l'issue de la 2^{nde} ou la 1^{ère}.

EXAMENS

- ⇒ Baccalauréat professionnel
- ⇒ En fin de 2^{ème} année, les élèves présentent un diplôme de niveau V (le BEP ou équivalent).
- ⇒ Contrôle en cours de formation (CCF) et épreuves ponctuelles terminales en fin de 3^{ème} année.

POURSUITE D'ÉTUDES

B.T.S des secteurs Electronique, Domotique, Informatique, Audiovisuel, Techniques de commerce... pour les élèves bénéficiant d'un très bon dossier scolaire.